



DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

13 AVRIL 2023

- Délibération n°2023/54 portant réinstallation du conseil communautaire, approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 23 mars 2023, des décisions du Président et du bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération n°2023/55 portant approbation de la mise en place du compte épargne-temps pour les agents de la collectivité
- Délibération n°2023/56 portant approbation du lancement de Déclaration d'utilité Publique pour la création d'une déchetterie de Mouzon
- Délibération n°2023/57 portant approbation de la signature d'un avenant à la convention avec la Fédération d'Électricité (FDEA) pour la gestion des bornes de recharges électriques
- Délibération n°2023/58 portant approbation de la modification des statuts du syndicat Syndicat Mixte SCoT et changement de l'adresse du siège
- Délibération n°2023/59 portant provision pour admission en non-valeur pour le budget SICOM
- Délibération n°2023/60 portant acceptation de refacturation des frais administratifs 2022 au budget annexe des déchets SICOM
- Délibération n°2023/61 portant approbation des taux de fiscalité locale pour l'année 2023
- Délibération n°2023/62 portant adoption du budget principal de la collectivité de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/63 portant adoption du budget annexe des déchets (SICOM) de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/64 portant adoption du budget annexe du « centre d'essais acoustiques FAURECIA » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/65 portant adoption du budget annexe du « bâtiments d'activité économique Blagny-Carignan » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/66 portant adoption du budget annexe du « cellules artisanales de Douzy » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/67 portant adoption du budget annexe du « ZI de Carignan » de l'exercice 2023

- Délibération n°2023/68 portant adoption du budget annexe du « ZAC de Douzy » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/69 portant adoption du budget annexe du « ZI de Mouzon » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/70 portant adoption du budget annexe du « hôtel d'entreprises Douzy-lotissement n°3 » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/71 portant adoption du budget annexe du « bâtiment logistique Brévilly » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/72 portant adoption du budget annexe primitif « cellules artisanales Grandes Grèves – Zac de Douzy » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/73 portant adoption du budget annexe du « projet MAPP Mouzon » de l'exercice 2023
- Délibération n°2023/74 portant adoption du budget annexe du « fermes photovoltaïques de Douzy » de l'exercice 2023
- Etat 1259

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p>
--	--

Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (45 présents et 11 pouvoirs (56) votants), le Président ouvre la séance à 19h00, à la salle Renée VIGNOL de Blagny ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Réinstallation du conseil Communautaire :

Suite au décès de Mme Marie France THIRY, déléguée suppléante de la collectivité pour la commune de LA FERTE SUR CHIERS, M. Anthony RICHARD a été désigné par délibération du conseil municipal de la commune de LA FERTE SUR CHIERS en date du 22 février 2023 comme délégué suppléant de la collectivité pour la commune.

Les conseillers communautaires prennent connaissance des décisions du président communautaire et du bureau communautaire.

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

APPROUVE l'ordre du jour de la séance du 13 avril 2023, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 6 avril 2023 ;

DESIGNE Monsieur Mustapha HOUAZENE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 23 mars 2023, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 6 avril 2023 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.05.02 16:48:21 +0200
Ref:20230427_091801_1-1-O
Signature numérique
le Président

ANNEXE A LA DELIBERATION N 2023/54

COMMUNE	Titulaire ou Suppléant	Titre	Prénom	Nom
Angecourt	Délégué titulaire	Madame	Frédérique	KRETZMEYER
Angecourt	Délégué suppléant	Monsieur	Francis	GENTIL
Artaise le Vivier	Délégué titulaire	Monsieur	Fabien	WARZEE
Artaise le Vivier	Délégué suppléant	Monsieur	Régis	ADNET
Auflance	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Marie	TURCHI
Auflance	Délégué suppléant	Madame	Madeleine	GOMEZ
Autrecourt et Pourron	Délégué titulaire	Monsieur	Brice	PARISOT
Autrecourt et Pourron	Délégué suppléant	Madame	Blandine	AMET
Beaumont en Argonne	Délégué titulaire	Monsieur	Francis	CHAUMONT
Beaumont en Argonne	Délégué suppléant	Madame	Martine	BERG
Bièvres	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	VIGNOL
Bièvres	Délégué suppléant	Monsieur	Jean Francois	MANGIN
Blagny	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Michel	ROBERT
Blagny	Délégué titulaire	Madame	Monique	HELSEN
Blagny	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Jacques	COEN
Brévilly	Délégué titulaire	Monsieur	Olivier	HIBLOT
Brévilly	Délégué suppléant	Madame	Ginette	PIERRE
Bulson	Délégué titulaire	Monsieur	Patrick	BERTEAUX
Bulson	Délégué suppléant	Monsieur	Julien	CAILLET
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Alain	DASSIMY
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Christine	PAULIN
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Gilbert	LORDIER
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Louisa	FRENOIS
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	DOPPLER
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Bernadette	GATINE
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Héloïse	TUPEANSKAS
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Edouard	VIZCAINO
Chémery Chéhéry	Délégué titulaire	Monsieur	Bernard	RICLOT
Chémery Chéhéry	Délégué suppléant	Madame	Céline	GUERIN
Douzy	Délégué titulaire	Madame	Charline	CLOSSE
Douzy	Délégué titulaire	Monsieur	Claude	LALLEMENT
Douzy	Délégué titulaire	Madame	Catherine	DOUBLET
Douzy	Délégué titulaire	Monsieur	Lucien	EVRAUD
Douzy	Délégué titulaire	Monsieur	Francois	MASSENET
Douzy	Délégué titulaire	Madame	Françoise	MAIGRET
Escombres et le Chesnois	Délégué titulaire	Madame	Aurélie	BODY
Escombres et le Chesnois	Délégué suppléant	Madame	Pauline	PETIT
Euilly-Lombut	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Yves	JONET
Euilly Lombut	Délégué suppléant	Monsieur	Jean Sébastien	BONNEFOY
Fromy	Délégué titulaire	Madame	Dominique	GERARD
Fromy	Délégué suppléant	Madame	Christelle	LANDRIN
Haraucourt	Délégué titulaire	Monsieur	Frédéric	LATOUR
Haraucourt	Délégué titulaire	Monsieur	Alexis	PARIS
Herbeuval	Délégué titulaire	Monsieur	Franck	JULLIEN
Herbeuval	Délégué suppléant	Monsieur	Philippe	LECLER
La Besace	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Hugues	LOUIS
La Besace	Délégué suppléant	Monsieur	Marc	LAURENT
La Ferté sur Chiers	Délégué titulaire	Monsieur	Etienne	MALCUIT
La Ferté sur Chiers	Délégué suppléant	Monsieur	Anthony	RICHARD
La Neuville à Maire	Délégué titulaire	Monsieur	Vincent	BOURGIN

COMMUNE	Titulaire ou Suppléant	Titre	Prénom	Nom
<i>La Neuville à Maire</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Ludovic</i>	<i>ROSSIGNOL</i>
Le Mont Dieu	Délégué titulaire	Madame	Anne	FRAIPONT
<i>Le Mont Dieu</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jean Marie</i>	<i>MILHAU</i>
Les Deux Villes	Délégué titulaire	Monsieur	Géry	TRONÇON
<i>Les Deux Villes</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Nicolas</i>	<i>BLAISE</i>
Létanne	Délégué titulaire	Monsieur	Dominique	BARRE
<i>Létanne</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Sylvie</i>	<i>CHAMPEAUX</i>
Linay	Délégué titulaire	Monsieur	Francis	ANNOULD
<i>Linay</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Dorothee</i>	<i>MARTINACHE</i>
Maisoncelle et Villers	Délégué titulaire	Monsieur	Francis	HENRIET
<i>Maisoncelle et Villers</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Sylvie</i>	<i>CLOUET</i>
Malandry	Délégué titulaire	Madame	Annick	DUFILS
<i>Malandry</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Brice</i>	<i>GERARD</i>
Margny	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	PROTIN
<i>Margny</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Denis</i>	<i>BRACONNIER</i>
Margut	Délégué titulaire	Monsieur	Pierre	DEBOUW
Margut	Délégué titulaire	Madame	Corinne	GALLERNE
Matton Clémency	Délégué titulaire	Madame	Sophie	CHEVALIER
<i>Matton Clémency</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Patrick</i>	<i>BERTHOLET</i>
Messincourt	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	SABATIER
<i>Messincourt</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Patrick</i>	<i>NORTIER</i>
Mogues	Délégué titulaire	Monsieur	Marc	WATHY
<i>Mogues</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Frédéric</i>	<i>HENRY</i>
Moiry	Délégué Titulaire	Madame	Jacqueline	PIERRE
<i>Moiry</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jérémy</i>	<i>BARTHELEMY</i>
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Alain	RENARD
Mouzon	Délégué titulaire	Madame	Michelle	FORTIER
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Eric	BELDJOUDI
Mouzon	Délégué titulaire	Madame	Valérie	MAUCLAIR
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Patrick	BRAUN
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Lionel	BIHIN
Osnes	Délégué titulaire	Monsieur	Daniel	COLA
<i>Osnes</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Nathalie</i>	<i>SOHYER</i>
Puilly-Charbeaux	Délégué titulaire	Monsieur	Jean-Bernard	CHOISIT
<i>Puilly-Charbeaux</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jean Paul</i>	<i>LEFEBVRE</i>
Pure	Délégué titulaire	Monsieur	Yves	MOZET
<i>Pure</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Guy</i>	<i>FOURRIER</i>
Raucourt et Flaba	Délégué titulaire	Madame	Véronique	DURU
Raucourt et Flaba	Délégué titulaire	Monsieur	Mustapha	HOUAZENE
Remilly-Aillicourt	Délégué titulaire	Madame	Marie-Antoinette	BEAUDA
Remilly-Aillicourt	Délégué titulaire	Monsieur	Bernard	GOUT
Sachy	Délégué Titulaire	Madame	Arlette	BRACONNIER
<i>Sachy</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Gilbert</i>	<i>GIBOU</i>
Sailly	Délégué titulaire	Monsieur	Jérôme	PRUDHOMME
<i>Sailly</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Adeline</i>	<i>SERAFINI</i>
Sapogne sur Marche	Délégué titulaire	Monsieur	Pascal	NICOLAS
<i>Sapogne sur Marche</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Fabien</i>	<i>LECLER</i>
Signy-Montlibert	Délégué titulaire	Madame	Josée	LEFEBVRE
<i>Signy-Montlibert</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Vincent</i>	<i>CHAÏEB</i>
Stonne	Délégué titulaire	Monsieur	William	REBISZ
<i>Stonne</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Christophe</i>	<i>LEFEVRE</i>

COMMUNE	Titulaire ou Suppléant	Titre	Prénom	Nom
Tétaigne	Délégué titulaire	Monsieur	Jean-Marie	PIERRE
<i>Tétaigne</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Caroline</i>	<i>COURTOIS</i>
Tremblois les Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Jean-Pol	OURY
<i>Tremblois les Carignan</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Christian</i>	<i>HILGER</i>
Vaux les Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Denis	PETITPAS
<i>Vaux les Mouzon</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Véronique</i>	<i>DION</i>
Villers devant Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Ludovic	BEURAIN
<i>Villers devant Mouzon</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Elisabeth</i>	<i>SZELEST</i>
Villy	Délégué titulaire	Monsieur	Richard	PHILBICHE
<i>Villy</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Alexandre</i>	<i>MIKULA</i>
Williers	Délégué titulaire	Monsieur	Julien	LALLEMENT
<i>Williers</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Rémi</i>	<i>RICHARD</i>
Yoncq	Délégué titulaire	Madame	Marie-Pascale	PONSIGNON
<i>Yoncq</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Alain</i>	<i>CORNET</i>

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	---

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;

L'instauration du compte épargne-temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Il est ouvert de droit et sur leur demande aux fonctionnaires titulaires et aux agents contractuels de droit public, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet, sous réserve :

- qu'ils ne relèvent pas d'un régime d'obligations de service défini par leur statut particulier (cela concerne les professeurs et les assistants d'enseignement artistique) ;
- qu'ils soient employés de manière continue et aient accompli au moins une année de service.

Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne-temps, s'ils en avaient déjà ouvert un auparavant, ils ne peuvent, durant le stage, ni utiliser leurs droits, ni en accumuler de nouveaux. Les agents contractuels de droit privé ne peuvent pas bénéficier d'un compte épargne temps.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours, l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite.

Les nécessités de service ne pourront être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne-temps. Tout refus opposé à une demande de congés au titre du compte épargne-temps doit être motivé. L'agent peut former un recours devant l'autorité dont il relève, qui statue après consultation de la commission administrative paritaire. A l'issue d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou de solidarité familiale (accompagnement d'une personne en fin de vie), l'agent bénéficie de plein droit, sur sa demande, des droits à congés accumulés sur son CET.

Le compte épargne-temps peut être utilisé sans limitation de durée. Le fonctionnaire conserve ses droits à congés acquis au titre du compte épargne temps en cas notamment de mutation, d'intégration directe, de détachement, de disponibilité, d'accomplissement du service national ou d'activités dans la réserve opérationnelle ou la réserve sanitaire, de congé parental, de mise à disposition ou encore de mobilité auprès d'une administration, d'une collectivité ou d'un établissement relevant de l'une des trois fonctions publiques.

Vu la saisine du comité social territorial en date du 11 avril 2023 et l'avis rendu le 13 juin.
Sur rapport et présentation de Monsieur le Vice-Président en charge du personnel ;

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

- **APPROUVE** la mise en place de ce dispositif au sein de la collectivité, à compter du 1^{er} juillet 2023, conformément au règlement joint en annexe à la présente délibération ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2023.06.27 15:35:48 +0200
Ref:20230627_083002_1-1-O
Signature numérique
le Président

REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE-TEMPS

I. OUVERTURE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Bénéficiaires

L'ouverture d'un compte épargne temps est possible pour les agents :

- Titulaires de la fonction publique territoriale à temps complet ou non complet
- Non titulaires en contrat de droit public

Sont exclus du dispositif :

- Les fonctionnaires stagiaires (y compris les agents détachés pour stage). Pour les fonctionnaires stagiaires qui auraient acquis antérieurement des droits à congés au titre d'un CET, celui-ci est suspendu pendant la durée du stage.
- Les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique, et des assistants d'enseignement artistique.
- Les contractuels de droit privé (CAE, apprentis...)
- Les assistants maternels et assistants familiaux
- Les non titulaires recrutés pour des besoins saisonniers ou occasionnels

Durée de service

L'agent doit être employé de manière continue et avoir accompli au moins une année de service.

Pour l'agent non titulaire, l'année de service doit avoir été accomplie de manière continue au sein de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg.

Procédure

L'ouverture du compte épargne temps doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent adressée à Monsieur le Président de la Communauté de communes. Cette demande écrite fixe la date permettant de déterminer l'année civile au titre de laquelle le CET peut commencer à être alimenté.

II. ALIMENTATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Jours pouvant être épargnés

Le CET est alimenté au choix par l'agent, par :

- Les jours d'ARTT non pris au cours de l'année.
- Les jours de congés annuels non pris au cours de **l'année à la condition que le nombre de jours de congés pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20 pour un agent à temps complet.**
- Les jours de fractionnement accordés au titre des jours de congés annuels non pris dans la période du 1^{er} mai au 31 octobre.
- Le report de jours de congés annuels acquis durant les congés pour raisons de santé **à la condition que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20 pour un agent à temps complet**
- Les jours de repos compensateur (heures supplémentaires par exemple) dans la limite de 5 jours / an.

Le nombre total des jours épargnés sur le CET **ne peut pas excéder 60 jours** sur la durée de la carrière de l'agent.

Les jours non utilisés au-delà du plafond de 60 jours ne peuvent pas être maintenus sur le CET et sont définitivement perdus.

Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, le nombre maximum de jours pouvant être épargnés par an ainsi que la durée minimum des congés annuels est proratisée en fonction de la quotité de travail effectuée.

Les jours d'ARTT peuvent être épargnés dans leur totalité.

L'unité de décompte du CET pour l'alimentation et l'utilisation est le jour ouvré. Les repos compensateurs doivent être transformés en jours s'ils sont exprimés en heures. Un jour correspondra au nombre d'heures moyen d'une journée de travail en référence à la durée journalière moyenne de travail correspondant au cycle retenu.

Jours ne pouvant être épargnés

Le CET ne peut être alimenté par :

- Les jours de congés bonifiés
- Le report de congés annuels, de jours d'ARTT et, le cas échéant, de repos compensateurs acquis durant les périodes de stage.

Procédure

L'alimentation du CET doit faire l'objet d'une demande expresse et individuelle de l'agent.

La demande est annuelle et doit être transmise avant le 31 décembre de l'année au plus tard. A défaut les jours non-inscrits sur le CET sont perdus.

L'agent est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

III. CAS PARTICULIER DES AGENTS ANNUALISES

Les emplois du temps de ces personnels annualisés sur le rythme des saisons touristiques ou scolaires sont soumis à de fortes variations entre les périodes.

La détermination de ces cycles de travail annualisés est justifiée par les nécessités de service.

Cependant, en vertu du décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié, tout agent peut bénéficier de l'ouverture d'un Compte Epargne Temps, dès lors qu'il remplit les conditions réglementaires. L'employeur ne peut s'opposer à cette demande.

En cas de demande d'ouverture d'un CET par un agent annualisé, l'alimentation de celui-ci est donc limitée :

- Jours de congés annuels non pris du fait d'arrêts maladie (à condition que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année ne soit pas inférieur à 20 jours pour un agent à temps complet).
- Jours de repos compensateurs (par exemple si l'agent a effectué des remplacements de collègues absents)

IV. EXERCICE DU DROIT D'OPTION

Conditions d'exercice du droit d'option

La collectivité ou autorise l'utilisation du compte épargne temps sous forme de congés ou sa compensation financière.

La compensation financière peut prendre deux formes :

- Paiement forfaitaire des jours épargnés.
- Conversion des jours épargnés en points de retraite additionnelle (RAFP).

Le droit d'option est exercé par l'agent chaque année et porte sur l'intégralité des jours disponibles et non pas uniquement sur les jours épargnés au titre de la dernière année.

Il appartient en effet à l'agent seul d'exercer le droit d'option, dans les proportions qu'il souhaite, entre les différentes formes d'utilisation du CET :

- Les fonctionnaires CNRACL optent entre l'alimentation des jours épargnés sous forme de congés, le paiement forfaitaire ou la conversion en points RAFP.
- Les fonctionnaires affiliés au Régime Général et les non titulaires optent entre l'utilisation des jours épargnés sous forme de congés et le paiement forfaitaire

Cette liberté d'option est ouverte uniquement pour des jours épargnés au-delà des 15 premiers jours du CET pour un agent à temps complet. Pour des agents à temps partiel ou à temps non complet, ce nombre est proratisé en fonction de la quotité de travail effectuée.

Si lors de l'exercice du droit d'option le nombre des jours épargnés par l'agent est inférieur ou égal à 15 jours pour un agent à temps complet, l'agent ne peut utiliser ses droits que sous forme de congés.

Le nombre des jours inscrits sur le compte épargne temps est arrêté au terme de chaque année civile.

Le droit d'option doit être exercé entre le 1^{er} janvier et le 31 janvier de l'année suivante.

En absence d'exercice d'une option :

- Les jours excédant quinze jours sont pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) pour le fonctionnaire CNRACL.
- Les jours excédant quinze jours sont indemnisés pour l'agent non titulaire et le fonctionnaire IRCANTEC.

Maintien des jours épargnés sur le compte épargne temps

L'agent peut opter pour le maintien de la totalité des jours épargnés sur son compte en vue d'une utilisation ultérieure sous forme de congés.

La possibilité d'option ne concerne que le nombre de jours excédant les quinze premiers jours inscrits sur le compte au terme de chaque année civile, ces quinze premiers jours ne pouvant être utilisés que sous forme de congés.

A l'occasion du droit d'option annuel, l'agent peut toujours changer d'avis et demander la monétisation de son CET même s'il avait l'année précédente initialement prévu d'épargner ses jours pour une utilisation ultérieure sous forme de congés.

Chaque année, la destination des jours épargnés et disponibles sur le CET peut donc être modifiée.

Chaque jour est maintenu sur le CET sous réserve que le nombre total des jours inscrits et maintenus sur le compte n'excède pas soixante jours.

V. UTILISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS SOUS FORME DE CONGES

Conditions d'utilisation sous forme de congés

L'utilisation du CET sous forme de congés relève de la seule volonté de l'agent. Elle ne peut lui être imposée par la collectivité.

L'agent peut choisir de fractionner l'utilisation de son CET, l'unité minimale étant la journée, ou de consommer l'intégralité des jours épargnés en une seule fois.

Les jours pris au titre du CET peuvent être accolés à des jours de congés annuels ou d'ARTT.

La règle selon laquelle l'absence du service au titre des congés annuels ne peut excéder 31 jours consécutifs n'est pas applicable à une consommation du CET.

La consommation du CET sous forme de congés reste soumise au respect des nécessités de service.

Il est donc conseillé de respecter les délais mentionnés au paragraphe suivant afin d'éviter un refus motivé par la nécessité de service. Les nécessités du service ne peuvent être opposées à l'utilisation des jours épargnés sur le CET lorsque l'agent demande le bénéfice de ses jours épargnés à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie (congé de solidarité familiale). Dans ce cas, l'agent bénéficie de plein droit des congés accumulés sur son CET.

Procédure

La demande d'utilisation du CET est soumise à l'autorisation préalable du supérieur hiérarchique et doit être adressée à Monsieur le Président.

Il est conseillé de faire parvenir la demande d'utilisation du CET en respectant un délai de prévenance raisonnable.

Tout refus opposé à la demande d'utilisation du CET doit être motivé. Il ne peut être justifié que pour un motif d'incompatibilité avec les nécessités du service.

L'agent peut formuler un recours devant l'autorité territoriale qui, dans le cas des fonctionnaires, statue après consultation de la commission administrative paritaire.

Situation de l'agent lors de l'utilisation sous forme de congés

Les congés pris au titre du CET sont assimilés à une période normale d'activité.

La rémunération versée à l'agent lors de la prise de congés au titre du CET est maintenue dans son intégralité (NBI, régime indemnitaire).

Tous les droits et obligations relatifs à la position d'activité sont maintenus.

En particulier, l'agent qui utilise son CET demeure soumis à la réglementation générale sur le cumul d'emplois et d'activités.

La période de congé en cours au titre du CET est suspendue, lorsque l'agent bénéficie de l'un des congés suivants :

- Congé bonifié
- Congés pour raisons de santé (maladie, accident de service ou maladie professionnelle)
- Congé de maternité, de paternité ou d'adoption
- Congé de formation professionnelle
- Congé pour formation syndicale.
- Congé de solidarité familiale (congé parental)

L'agent conserve ses droits à retraite et à avancement (pour les fonctionnaires) pendant ses congés au titre du CET.

VI. INDEMNISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Indemnisation forfaitaire

Le nombre des jours inscrits sur le CET doit être supérieur à quinze au terme de chaque année civile (année n) pour que l'indemnisation forfaitaire soit possible.

Il appartient à l'agent d'opter pour l'indemnisation des jours épargnés et de déterminer le nombre des jours concernés au plus tard au 31 janvier de l'année suivante.

A défaut les jours inscrits sur le CET supérieurs à quinze seront automatiquement convertis en points RAFP (cf. titre suivant « prise en compte des jours au sein du régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique »)

Les jours faisant l'objet d'indemnisation sont alors retranchés du compte-épargne temps à la date d'exercice de l'option.

L'indemnisation forfaitaire des jours est effectuée en une seule fois sur le bulletin de salaire du mois de février.

Le montant de l'indemnisation forfaitaire est fixé en fonction de la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent.

Montants forfaitaires d'indemnisation du CET	
Pour les agents de catégorie C	75 € bruts / jour
Pour les agents de catégorie B	90 € bruts / jour
Pour les agents de catégorie A	135 € bruts / jour

Il s'agit de montants bruts desquels il faut retrancher la cotisation sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Les taux de ces prélèvements sont respectivement de 7,5 % et 0,5 % mais leur assiette est limitée à 97 % du montant.

Les sommes qui sont versées à l'agent au titre de l'indemnisation du CET entrent, pour les fonctionnaires, dans l'assiette de cotisations RAFP dans les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux autres rémunérations accessoires, à savoir dans la limite de 20 % du traitement indiciaire et sur la base d'un taux de 10 %.

L'indemnité versée au titre de la monétisation du CET est imposable.

Prise en compte des jours au sein du régime de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)

Cette possibilité n'est ouverte qu'aux fonctionnaires affiliés à la CNRACL.

Le nombre des jours inscrits sur le CET doit être supérieur à quinze au terme de chaque année civile (année n) pour que la conversion en points RAFP soit possible.

Le versement des jours au régime de la retraite additionnelle consiste :

- En conversion des jours en valeur chiffrée sur la base des montants forfaitaires d'indemnisation dans un premier temps.
- En calcul des cotisations de la RAFP sur la base de la valeur chiffrée déterminée dans un deuxième temps.
- En détermination du nombre des points RAFP sur la base des cotisations versées dans un troisième temps.

Le versement des jours au régime RAFP est effectué **en une seule fois** sur le **bulletin de salaire** du mois de février.

La valorisation des jours versés au régime RAFP n'entre pas dans l'assiette de l'impôt sur le revenu, contrairement aux jours ayant fait l'objet de l'indemnisation forfaitaire.

VII. CHANGEMENT D'EMPLOYEUR, DE POSITION ADMINISTRATIVE OU CESSATION DE FONCTIONS

Mutation

Le CET est transféré de droit dans la nouvelle collectivité en cas de mutation.

La collectivité pourra au cas par cas convenir des modalités financières de transfert du CET.

Détachement

Détachement auprès d'une collectivité territoriale : le CET est transféré de droit vers la collectivité d'accueil. En cas de réintégration après détachement, le CET est également transféré de droit vers la collectivité.

Détachement en dehors de la fonction publique territoriale : il est conseillé de solder le CET avant le détachement.

L'alimentation et l'utilisation du CET sont alors suspendues, sauf accord entre la collectivité et l'administration d'accueil.

En cas d'intégration définitive, et si le solde du CET inférieur à 21 jours n'a pu être utilisé sous forme de jours de congés, l'indemnisation forfaitaire sera appliquée en fonction des montants en vigueur.

Mise à disposition auprès d'une organisation syndicale : le CET est transféré de droit. La gestion du compte reste assurée par la collectivité d'origine.

Mise à disposition hors droit syndical : l'agent conserve les droits acquis au titre du CET dans la collectivité d'origine mais l'alimentation et l'utilisation du compte sont en principe suspendus pendant la durée de la mise à disposition, sauf accord entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil.

Disponibilité

L'alimentation et l'utilisation du CET sont suspendues jusqu'à la date de réintégration.

En cas de non réintégration, et si le solde du CET inférieur à 21 jours n'a pu être utilisé sous forme de jours de congés, l'indemnisation forfaitaire sera appliquée en fonction des montants en vigueur.

Retraite « normale »

Le CET doit être soldé avant le départ de l'agent. La date de mise à la retraite sera donc fixée en conséquence.

Retraite ou licenciement pour invalidité

Si le solde du CET inférieur à 21 jours n'a pu être utilisé sous forme de jours de congés, l'indemnisation forfaitaire sera appliquée en fonction des montants en vigueur.

Démission / licenciement

Le CET doit être soldé avant le départ de l'agent. La date de radiation des cadres sera donc fixée en conséquence.

En cas d'impossibilité de solder le CET avant la date de radiation des cadres, l'indemnisation forfaitaire sera appliquée en fonction des montants en vigueur.

Fin de contrat pour un non titulaire

Le CET doit être soldé avant le départ de l'agent. Le contrat de l'agent non titulaire sera éventuellement prolongé en conséquence.

En cas d'impossibilité de solder le CET avant la date de fin de contrat, l'indemnisation forfaitaire sera appliquée en fonction des montants en vigueur.

Décès

En cas de décès du titulaire du CET, les jours épargnés sur le compte donnent lieu à une indemnisation forfaitaire de ses ayants droit.

Le nombre de jours accumulés sur le compte épargne temps est multiplié par le montant correspondant à la catégorie à laquelle appartenait l'agent au moment de son décès.

(Cf montants forfaitaires d'indemnisation article VI)

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M. Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/56</p> <p>approbation du lancement d'une procédure de Déclaration d'utilité Publique pour la création d'une déchetterie de Mouzon</p>	

Délibération n° 2023/56 approbation du lancement d'une procédure de Déclaration d'utilité Publique pour la création

Copie pour impression déchetterie de Mouzon

Réception au contrôle de légalité le 12/05/2023 à 12h42

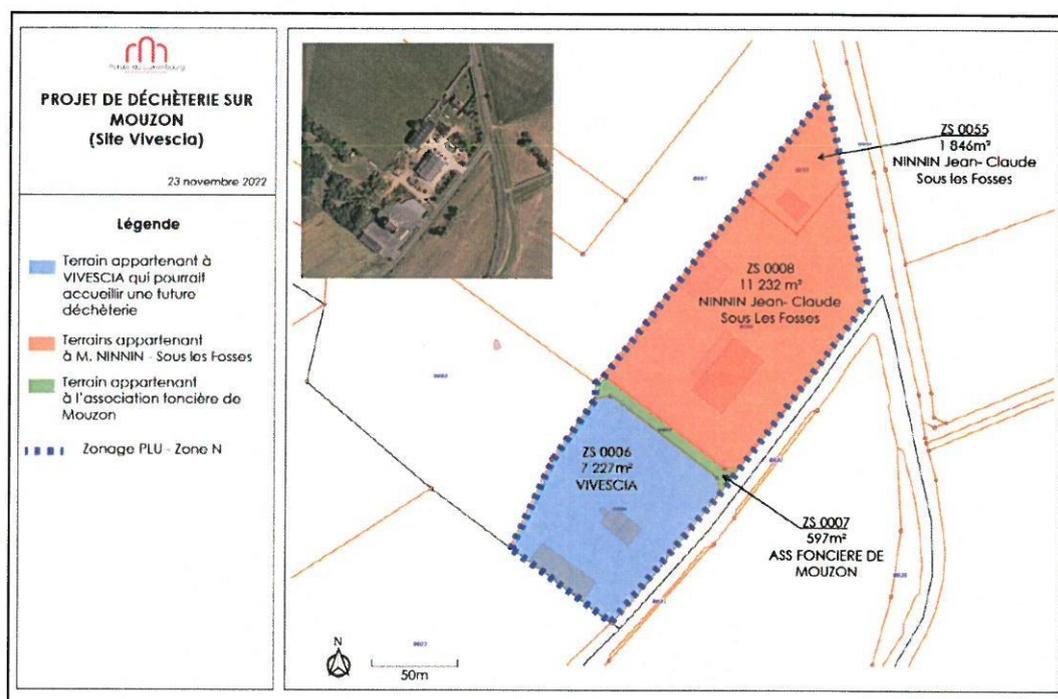
Référence de l'AR : 008-240800847-20230413-DEL_2023_56-DE

Présentation du projet de déchèterie

Dans le cadre de la fermeture du site du Groupe Coopératif Vivescia (2 Rue Clément Ader, 51100 Reims) et de sa mise en vente, site situé dans le prolongement du Faubourg Sainte-Geneviève de Mouzon, à l'embranchement de la route de Yoncq, s'est posé la question de la reprise du site par la Commune et la Communauté de Communes. Ces dernières ont manifesté leur intérêt pour ce terrain en périphérie du bourg. En effet, dans le cadre de plusieurs échanges entre les deux collectivités **un projet de déchèterie a émergé**. Depuis plusieurs mois déjà, Mouzon avait manifesté son souhait de réaliser une déchèterie sur la commune, un réel besoin s'étant fait sentir. La reprise du site Vivescia représente ainsi une véritable opportunité foncière pour le développement de ce projet, tant par son emprise que par sa situation en sortie de bourg qui évitera des nuisances pour les constructions alentours.

Plus précisément, le terrain appartenant à Vivescia correspond à la parcelle ZS0006 (7 227m²). Il se situe **en zone N du Plan Local d'Urbanisme de Mouzon**. Dans ce secteur, les constructions et installations nouvelles à usage d'équipements publics ou répondant à une mission de service public ou d'intérêt collectif peuvent être autorisées, ce qui est le cas d'un projet de déchèterie qui est d'intérêt communautaire.

La carte ci-après présente le site et les terrains situés à proximité dans le secteur N du PLU de Mouzon.



Pourquoi mener une procédure de déclaration d'utilité publique ?

La Commune de Mouzon et l'intercommunalité souhaitent acquérir le terrain pour mener à bien ce projet de déchèterie. Selon l'avis des Domaines, la valeur du terrain serait à hauteur de 12 500,00€ assortis d'une marge d'appréciation de 15%.

Le projet se heurte à plusieurs problématiques :

- Vivescia a mis en vente le site pour une somme largement supérieure (fois 10) à l'avis des Domaines.
- Plusieurs agriculteurs sont intéressés pour acquérir une partie du site mais pas la totalité.
- Les discussions avec la coopérative Vivescia traînent donc en longueur
- Le terrain étant situé en zone N du PLU de Mouzon, le recours au droit de préemption n'est pas possible.

La procédure de **déclaration d'utilité publique (DUP)** apparaît comme la meilleure solution pour acquérir les terrains et donc garantir le développement du projet de déchèterie, d'intérêt public

Il est donc proposé de lancer une déclaration d'utilité publique avec pour but l'acquisition des terrains sans réalisation de travaux : dossier simplifié qui relève du code de l'expropriation.

Un dossier d'enquête parcellaire préalable à la cessibilité devra également être constitué en parallèle.

Délibération n° 2023/56 approbation du lancement d'une procédure de Déclaration d'utilité Publique pour la création



Direction générale des Finances publiques
Direction départementale des Finances publiques
de la Marne

Le 24/05/2022

Pôle d'évaluation domaniale
12 rue Sainte Marguerite
51 022 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex
03 26 69 53 17
ddfip51.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur départemental des Finances publiques
de la Marne

à la

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par Jérôme DUBUS
Courriel : jerome.dubus@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03 26 87 76 02

Communauté de communes des Portes du
Luxembourg

Référence DS : 8771187
Référence OSE : 2022-08311-37808

AVIS DU DOMAINE EN VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site \[collectivites-locales.gouv.fr\]\(#\)](#)

Nature du bien : Terrain

Adresse du bien : Route de Yoncq – 08210 MOUZON

Valeur : **12 500,00 €**, assortis d'une marge d'appréciation de 15 %.

1 - SERVICE CONSULTANT

Communauté de communes des Portes du Luxembourg
Affaire suivie par Madame Lola GAUDEFROY

2 - DATES

de consultation : 12/05/2022
de visite : absence de visite sur place
de dossier en état : 12/05/2022

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE CONCERNÉE

3.1. Nature de l'opération

Evaluation dans le cadre d'un projet d'acquisition amiable.

3.2. Nature de la saisine

Evaluation réalisée à titre réglementaire.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit d'une parcelle de terrain situé route de Yoncq sur la commune de Mouzon.

Cette parcelle sur laquelle est implanté un bâtiment de stockage d'environ 300 m² et un silo à grains, est cadastrée section ZS n°6 pour une contenance de 7 227 m².

Présence d'une aire de dégagement et d'une voie de circulation goudronnée.

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Vivescia

Situation d'occupation : libre

6 - SITUATION D'URBANISME

Parcelle classée en zone N sur le plan local d'urbanisme de la commune.

7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le Pôle d'évaluation domaniale a procédé à la détermination de la valeur de ce bien en méthode comparative d'évaluation.

8 - ÉTUDES DE MARCHÉ

Commune	Parcelle	Date de cession	Prix	Surface	Prix au m2
Carignan	AL 64	07/10/2020	8 000,00 €	600 m2	13,33 €
Douzy	AB 199	25/01/2018	5 000,00 €	437 m2	11,44 €
Mouzon	AN 799	31/07/2019	50 000,00 €	1 000 m2	50,00 €

Une analyse sur la période 2018-2022 des actes de cession relatifs à du bâti présentant des caractéristiques communes dans un rayon de 10 000 mètres autour du bien à évaluer, a permis d'aboutir au prix moyen de 25,00 € le m².

Les deux parties bâties (le bâtiment de stockage et le silo à grain) représentent une surface totale d'environ 500 m², soit une valeur totale de 500 * 25 = 12 500,00 €.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

La valeur s'établit ainsi à hauteur de **12 500,00 €**.

ooo

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de **15 %**.

La valeur maximale d'acquisition sans justification s'établit ainsi à hauteur de 14 375,00 €.

L'évaluation détermine une valeur. Elle est distincte du prix. Le prix est le montant sur lequel s'accordent les parties. La valeur est une probabilité objective de prix.

Le présent avis de valeur ne fait pas obstacle à la réalisation d'une acquisition à prix plus bas.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent, à condition de pouvoir le justifier, s'écarter de la valeur rendue dans le présent avis pour acquérir à prix supérieur à la valeur maximale précitée.

La présente valeur est exprimée hors taxe, hors droits et hors éventuels frais d'agence, sauf si ces derniers sont à la charge du vendeur.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Sauf en cas de changement notable dans les circonstances de fait ou de droit, le présent avis est rendu avec une durée de validité de **douze mois**.

12 - OBSERVATIONS

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

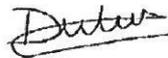
Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer. Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques,
Par délégation

L'évaluateur du Domaine

Jérôme DUBUS



L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Composition du dossier : La procédure de déclaration d'utilité publique se compose d'un dossier spécifique qui sera adressé au Préfet pour être soumis à enquête, à savoir :

Un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

- La mention des textes régissant l'enquête publique et la procédure administrative.
- Une notice explicative (*identité de l'autorité bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique, le cadre juridique, les caractéristiques du projet, le cadre géographique et le périmètre concerné par la procédure, la justification de l'intérêt public du projet*).
- Un plan de situation (*1/10 000^e et 1/50 000^e*).
- Un plan délimitant les parcelles à acquérir (*A3 minimum*).
- Une appréciation sommaire des dépenses et une estimation sommaire des acquisitions à réaliser (*coût de l'acquisition et de l'opération, mesures compensatoires, avis des Domaines, ...*).

Le dossier d'enquête parcellaire conjointe :

- La délibération demandant l'ouverture d'une enquête parcellaire.
- La notice explicative.
- Le plan parcellaire (1/10000^e).
- L'état parcellaire

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code de l'Expropriation ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Mouzon ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme ;

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

DECIDE de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de la parcelle ZS0006 à Mouzon, appartenant à la coopérative Vivescia, sis à Reims, en vue de réaliser une déchetterie sur ce site ;

DECIDE de l'ouverture de l'enquête publique préalable et de l'enquête parcellaire conjointe, afférents,

APPROUVE le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la création d'une déchetterie à Mouzon, comme décrit ci-dessus,

S'ENGAGE à acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation, à l'appui de l'avis de Domaines ci-joint, à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation de cet équipement de déchetterie,

S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Le Vice-Président
Alain DASSIMY**



Délibération n° 2023/56 approbation du lancement d'une procédure de Déclaration d'utilité Publique pour la création
d'une déchetterie de Mouzon

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M. Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/57</p> <p>approbation de signature d'un avenant à la convention avec le Fédération d'Electricité (FDEA) pour la gestion des bornes de recharges électriques</p>	

Délibération n° 2023/57 approbation de signature d'un avenant à la convention avec le Fédération d'Electricité

Copie pour impression pour la gestion des bornes de recharges électriques

Réception au contrôle de légalité le 04/05/2023 à 19h34

Référence de l'AR : 008-240800847-20230413-DEL_2023_57-AR

Par délibération n°2019/10 la Communauté de Communes a approuvé la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » pour la prise de compétence IRVE (Installation de Recharge de Véhicules Electriques).

Suite à l'élaboration d'un schéma départemental de déploiement des bornes de recharge, la FDEA a proposé aux EPCI de mettre en place un service afin de confier à la FDEA, la mise en œuvre, la maintenance et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicule électrique. La FDEA étant adhérente à la SEM MODULO-Energies, opérateur de recharges de véhicules électriques.

Afin de gérer les bornes installées et continuer à développer le réseau de bornes, une convention avec la FDEA a été signée en 2019 (délibération n°2019/119 en date du 25 septembre 2019).

Les termes de cette convention étant les suivant :

- La CCPL confie à la FDEA le cout et l'exploitation des bornes de son territoire (3 à l'époque, sur Carignan, Mouzon, Douzy)
- Les charges de fonctionnement des bornes installées par la FDEA seront de 128€ HT/mois et par borne (tarif en vigueur au 1er septembre 2019). Ces couts comprennent :
 - o Entretien et maintenance des IRVE
 - o Abonnements électriques
 - o Supervision et télécommunication
 - o Assurance
- Le Schéma de déploiement de la FDEA prévoyant 3 nouvelles bornes sur notre territoires, l'installation de ces 3 bornes seront financées par la FDEA (les 3 nouvelles bornes étant sur Rémilly, Margut, Raucourt).
- Les frais de Gestion/supervision de ces nouvelles bornes sont à la charge de l'EPCI.
- L'installation de nouvelles IRVE, en dehors du schéma FDEA, seront financées par l'EPCI. Les bornes étant réintégrée par avenant à la convention.

Ainsi, le cout annuel de gestion des 3 bornes initialement installées par la CCPL (bornes 22 KW en alternatif) est de $128 \times 3 \times 12 = 4\ 608$ € HT.

Suite à l'installation des 3 nouvelles bornes en 2021 par la FDEA (validées par le bureau de la CCPL), ces bornes étant plus puissantes et capables de fonctionner en 22KW alternatif et 24 KW continue pour répondre aux besoins des nouveaux véhicules électriques, un avenant a été signé pour adapter le cout de gestion de ces trois bornes à 142€ HT par mois et par borne.

**Ainsi, le cout de gestion annuel actuel des 6 bornes de notre territoire est de :
(128 x 3 x 12) + (142 x 3 x 12) = 9 720 € HT.**

Avenant 2023 proposé par le FDEA

Cet avenant à deux objets :

- Modifier la grille de tarification de l'utilisateur qui utilise les bornes. L'ancienne tarification étant à l'heure. La nouvelle tarification étant au KW consommé.

Ancienne tarification :

Frais d'abonnement mensuel pour les utilisateurs inactifs : 2€/mois			
Borne jusqu'à 22 kW recharge lente et accélérée			
7h>22h	Prise E/F ou prise type 2	Décompte à la minute	2€/heure
22h>7h	Prise E/F ou prise type 2	Décompte à la minute	1€/heure
Autres prestations			
Réservation de station : 0.01€/min (jusqu'à 30min)			
Carte et badge : 10 €			
Non abonnés - recharge 30% plus chère - frais de recharge minimum 0.50 €			
Autres abonnés – selon grille tarifaire en vigueur et frais de gestion propre à l'opérateur			

Nouvelle tarification :

- Abonnés :
 - Points de charge jusqu'à 30 KW : 0,40 €/KWh + 0,07 €/minute au-delà de 4 heures de cession (4.20 €/heure)
 - Points de charge jusqu'à 200 KW : 0,50 €/KWh + 0,20 €/minute au-delà de 1 heure de cession (12€/heure)
- Pour les non abonnés :
 - Tarif 30% plus chère que pour l'abonné.

Cette modification n'a pas d'incidence financière pour la CCPL.

- Modifier l'article 5 de la convention : la prestation fournie par la SEM MODULO et qui fait l'objet de la refacturation à la CCPL (les 128 et 142 € par borne de la convention) intègre l'entretien à distance mais **n'intègre pas les prestations de réparation si un technicien vient à se déplacer.**

Cet avenant propose donc :

- Les prestations d'intervention (entretien curatif) sur les bornes installées par la FDEA seront payée par la FDEA
- Les prestations d'intervention sur les bornes installées par la CCPL et transférées à la FDEA seront payées par la CCPL.

Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ; à l'unanimité

APPROUVE la signature d'un avenant tel que présenté ci-après ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.05.04 19:25:45 +0200
Ref:20230503_101201_1-1-O
Signature numérique
le Président

Délibération n° 2023/57 approbation de signature d'un avenant à la convention avec le Fédération d'Electricité

Copie pour impression) pour la gestion des bornes de recharges électriques

Réception au contrôle de légalité le 04/05/2023 à 19h34

Référence de l'AR : 008-240800847-20230413-DEL_2023_57-AR



AVENANT N°1/2023 à la Convention constitutive d'un réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques du 20 mars 2023

Dans le cadre du déploiement d'un réseau d'Infrastructure de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) au niveau départemental, et sur le fondement des dispositions de l'article L. 5214-16-1 du Code général des collectivités territoriales, une convention temporaire par laquelle la Communauté de communes des Portes du Luxembourg confie à la FDEA, la construction et la gestion du service et des équipements assurant la recharge des véhicules électriques a été signée le 8 janvier 2020.

Objet de l'avenant :

Dans son article 5, (Etendue des prestations d'entretien), la convention précise le champs des dépenses en lien avec l'entretien des IRVE.
Cet avenant vise à apporter des précisions sur cet article.

Dans son article 17 (Contribution des usagers au service de recharge), la convention fait mention des tarifs applicables aux usagers en vigueur en 2019.

Or, compte tenu de l'augmentation très significative des coûts de l'énergie à partir du 1^{er} janvier 2023, le Conseil d'administration de la SPL MODULO (gestionnaire du réseau), a décidé de redéfinir la tarification usager des services de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Cette mesure tarifaire répercute la hausse des prix de l'énergie sur les factures des consommateurs.

Cet avenant vise également à apporter des modifications sur cet article 17.

Article 1 : modification de l'article 5

Cet avenant a pour but de préciser la liste des dépenses d'entretien selon que la borne ait été ou non installée dans le cadre du plan de déploiement de la FDEA.

Ancien libellé :

L'entretien des infrastructures de charge comprend :

- Les opérations d'entretien préventif,
- Les prestations de dépannage et réparation y compris réparation en cas de sinistre,
- Toutes opérations nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures.

Nouveau libellé :

L'entretien des infrastructures de charge comprend :

- Les opérations d'entretien préventif **et curatif pour les bornes déployées dans le plan de déploiement de la FDEA (article 16.3 de cette même convention).**
- Les opérations d'entretien préventif **uniquement pour les bornes déployées en dehors du plan de déploiement de la FDEA (article 16.4 de cette même convention). L'entretien curatif étant facturé en complément et sur validation du devis par l'EPCI.**
- Les prestations de dépannage et réparation y compris réparation en cas de sinistre,
- Toutes opérations nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures.

Article 2 : modification de l'article 17

Cet avenant a pour but de mettre à jour la grille tarifaire applicable aux usagers de la manière suivante :

Ancienne grille tarifaire :

Frais d'abonnement mensuel pour les utilisateurs inactifs : 2€/mois			
Borne jusqu'à 22 kW recharge lente et accélérée			
7h-22h	Prise B/F ou prise type 2	Décompte à la minute	2€/heure
22h-7h	Prise E/F ou prise type 2	Décompte à la minute	1€/heure
Autres prestations			
Réservation de station : 0.01€/min (jusqu'à 30min)			
Carte et badge : 10 €			
Nos abonnés - recharge 30% plus chère - frais de recharge minimums 0.50 €			
Autres abonnés - selon grille tarifaire en vigueur et frais de gestion propre à l'opérateur			

Nouvelle grille tarifaire

Tarifs usagers TTC
ABONNÉS MODULO
Points de charges jusqu'à 25kW en courant alternatif (Type 2, prise EF)
0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 4h de session (4,20€/h)
Points de charges jusqu'à 30kW en courant continu (CCS, Chademo)
0,40€ / kWh + 0,07€ /min au-delà de 2h de session (4,20€/h)
Points de charges entre 31kW et 200kW en courant continu (CCS, Chademo)
0,50€ / kWh + 0,20€ /min au-delà de 1h de session (12€/h)
RECHARGE A L'ACTE POUR LES NON-ABONNÉS
Recharge 30% plus chère que les tarifs abonnés
AUTRES ABONNÉS
Selon grille tarifaire en vigueur et frais de gestion propre à votre opérateur de mobilité. Pour information, MODULO propose en moyenne ses tarifs abonnés + 20% aux opérateurs de mobilités.
INFORMATIONS
Les décomptes sont réalisés à la minute et au dixième de kWh. Les abonnés MODULO ne paient pas les €/min de dépassement de session la nuit entre 20h et 8h sur les points de charge jusqu'à 25Kw
AUTRES PRESTATIONS
Carte et Badge : 10€

Par cet avenant, l'EPCI accepte également toutes modifications des tarifs usagers ultérieurs.

Le présent avenant ne modifie en rien les autres termes de la convention.

Le Président de la Communauté de Communes
des Portes du Luxembourg

Le Président de la FDEA,
M. Lallouette Luc
Fait à Lumes, le 20/03/2023



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
D'ÉNERGIES DES ARDENNES
Zone le Pâcher
08440 LUMES
Tél. 03 24 59 45 28

FDEA Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes - Zone le Pâcher
Tél : 03 24 59 45 28 / Mail : fdea08@fdea.fr

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/58 portant approbation de la modification des statuts du syndicat Syndicat Mixte SCoT et changement de l'adresse du siège</p>	

Délibération n° 2023/58 portant approbation du changement du siège du Syndicat Mixte SCoT par une modification des

Par délibération n°2023-03-004 du 6 mars 2023, le Comité syndical du SCoT Nord-Ardenne a approuvé la modification de ses statuts, plus précisément son article 2. Cette modification porte sur l'adresse du siège du syndicat mixte, qui était fixé à la mairie de Charleville-Mézières.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT, le syndicat mixte invite les intercommunalités membres à délibérer sur la modification de la localisation du siège du syndicat.

Après modification effective des statuts, la nouvelle adresse sera donc située à la Mairie de Sedan, 6 rue de la Rochefoucauld à SEDAN (08200).

A partir de la date de notification de ladite délibération, les communautés membres du syndicat disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée, absence de délibération valant accord.

Sur rapport et présentation de Monsieur le Vice-Président ;

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

APPROUVE la modification statutaire du syndicat mixte SCoT telle que présentée ci-dessus et notamment son changement de siège ;

MANDATE Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.05.02 16:48:28 +0200
Ref:20230427_093602_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	---

Considérant le principe de prudence contenu dans le plan comptable général,

Vu la volonté de la collectivité – budget SICOM –de constituer une provision permettant de constater le risque lié au non-paiement des redevances Ordures Ménagères,

Vu cette opération semi-budgétaire se traduisant par une dépense de fonctionnement, il est proposé de fixer le montant de cette dotation, en 2023, à 35 000 €.

En détail cela correspond à 10.000 € pour créances éteintes

Et 25.000 € pour les admissions en non-valeur

Sur rapport et présentation de Monsieur le Vice-Président en charge des finances

Vu l'avis de la commission en date du 11 avril 2023 ;

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

APPROUVE la dotation aux provisions d'un montant de 35.000 €

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.05.30 16:37:34 +0200
Ref:20230526_094603_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu le budget principal de la Communauté de Communes et le budget annexe « SICOM » ;

Considérant la possibilité de remboursement par le budget annexe « SICOM » au budget principal des charges de personnel exerçant des missions pour le compte de l'activité du SICOM ;

Il est proposé de demander, comme tous les ans, le remboursement par le budget annexe « SICOM » au budget principal les charges de personnel exerçant des missions pour le compte de l'activité du service déchets.

Considérant le récapitulatif 2022 faisant apparaître une somme de 32 503 € pour lesdites missions décrites dans le tableau ci-après :

Administration générale Personnel	% sur le budget SICOM	Montant € HT affecté au budget SICOM
Comptabilité-Ressources Humaines		
<i>Responsable Finances et RH</i>	40%	16 146 €
<i>Assistante comptable et Ressources Humaines</i>	60%	2 487 €
<i>Assistante comptable et Ressources Humaines</i>	60%	6 632 €
Secrétaire (<i>de janvier à mai 2022</i>)	10%	1 434 €
Secrétaire générale	10%	4 325 €
Chargé de facturation 1 (<i>d'avril à juin</i>)	90%	6 659 €
Chargé de facturation 2 (<i>de juillet à août</i>)	90%	6 053 €
Chargé de facturation 3 / assistant comptable	100%	11 195 €
TOTAL		54 931 €
A DEDUIRE		
Technicien affecté au service technique CCPL	50%	22 428 €
TOTAL		32 503 €

Vu l'avis positif de la commission des ressources du 11 avril 2023

Sur rapport et présentation de Monsieur le Vice-Président en charge des finances

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

DECIDE de la refacturation des frais administratifs 2022 au SICOM d'un montant de 32 503 €.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 du budget annexe des déchets « SICOM ».

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 du budget annexe des déchets « SICOM ».

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.05.30 16:37:38 +0200
Ref:20230526_094603_2-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote :</u> (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	--

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

L'état de notification des produits prévisionnels (n° 1259 FPU) qui a été présenté aux élus donne les éléments suivants :

Les bases de la CCPL sont les suivantes :	Bases 2022	2023 (prévisionnel)	Produit 2023
BASE de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	3 055 000	3 193 000	656 162
BASE de la Taxe Foncière sur le Bâti (TF)	13 296 000	14 261 000	875 625
BASE de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)	1 470 000	1 577 000	129 629
Base de la Taxe d'Habitation additionnelle (THA)	1 152 541	1 234 373	81 345

Le produit prévisionnel des quatre taxes, à taux identiques en 2023, est de 1.757.948 € contre 1.655.126 € en 2022, soit un produit supplémentaire de 102.822 €. Les différences entre les bases d'une année sur l'autre sont compensées, notamment, par une fraction de TVA nationale et des allocations compensatrices.

Le détail des différentes ressources de la CCPL comparées entre 2022 et 2023 a été présenté aux élus en séance.

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

APPROUVE la proposition de vote des taux 2023 tels que ci-après :

	Taux 2023
Cotisation Foncière des Entreprises	20,55 %
Taxe Foncière sur le Bâti	6,14 %
Taxe Foncière sur le Non Bâti	8,22 %
Taxe Habitation Additionnelle	6,59 %

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
2023.04.19 14:12:53 +0200
Ref:20230419_134401_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M14 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
à l'unanimité

VOTE le budget primitif principal de la Communauté de communes de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre en section d'investissement à 8 633 948,43€ et est en suréquilibre en section de fonctionnement soit 11 148 85,99 € (recettes) et 10 059 729,71€ (dépenses) à savoir :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION INVESTISSEMENT - BP 2023										
DEPENSES				RECETTES						
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				537 364,40 €	10 - DOTATIONS - FONDS DIVERS - RESERVES					1 128 006,70 €
Remboursement capital emprunts	29 930,21 €	507 434,19 €	537 364,40 €		FCTVA	28 555,00 €	908 000,00 €	936 555,00 €		
					Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	191 451,70 €	191 451,70 €		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				725 941,13 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					1 700 000,00 €
PLUi + révision PLU Douzy	5 037,28 €	44 600,00 €	49 637,28 €		Emprunts	- €	1 700 000,00 €	1 700 000,00 €		
Etudes EPFGE/friches + divers	24 840,00 €	167 600,00 €	192 440,00 €							
Subv. Equipements (fibres, hébergement)	170 451,85 €	277 720,00 €	448 171,85 €							
Licences informatiques, logiciels	1 692,00 €	34 000,00 €	35 692,00 €							
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				783 691,68 €						
Frais de bornage	- €	20 000,00 €	20 000,00 €							
Autre réseaux (Idée douzy, raccordement zac)	- €	80 040,00 €	80 040,00 €							
Mobilier (logement mdecin mouzon, divers CCPL)	- €	6 500,00 €	6 500,00 €							
Travaux divers MDS (Douzy, Mouzon, Raucourt, Carignan)		38 000,00 €	38 000,00 €							
Lac Douzy camping et restaurant + logement	590,39 €	145 000,00 €	145 590,39 €							
Matériel de bureau et informatique	4 018,13 €	11 000,00 €	15 018,13 €							
Logement 37 bis	1 510,12 €		1 510,12 €							
Régul imputation cpte 2145 à 2135 (Lac et Multi-accueil)		98 000,00 €	98 000,00 €							
Travaux divers Multi-accueil (Douzy, Mouzon, Raucourt, Carignan)	10 688,40 €	20 000,00 €	30 688,40 €							
Centre aquatique (changement liner, préfiltres, etc.)	7 538,68 €	167 920,00 €	175 458,68 €							
Installation de voiries (Panneaux de signalisation + panneaux randonnées)	1 344,00 €	55 656,00 €	57 000,00 €							
Achats véhicules (Boxer et 208) + aménagement Boxer	29 299,76 €	26 400,00 €	55 699,76 €							
Matériel et outillages techniques	- €	32 900,00 €	32 900,00 €							
CCPL divers	2 634,00 €	22 500,00 €	25 134,00 €							
Aménagement MFS Mouzon	2 152,20 €	- €	2 152,20 €							
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS				7 692,72 €	13 - SUBVENTIONS INVESTISSEMENT					3 069 415,28 €
Bâtiment Amphénol - Champ Raymond -	7 692,72 €	- €	7 692,72 €		Eau et assainissement	- €	96 000,00 €	96 000,00 €		
					Ehude ENERCOOP		16 898,00 €	16 898,00 €		
OPERATIONS				4 751 559,05 €	Multi-accueil Mouzon	7 491,79 €	- €	7 491,79 €		
Maison de santé Raucourt	360,00 €	- €	360,00 €		Maison de santé Raucourt	- €	- €	- €		
Maison de santé Douzy	804,52 €	- €	804,52 €		Maison de santé Douzy	- €	- €	- €		
Affluents de la Chiers - T3	27 806,40 €	7 000,00 €	34 806,40 €		Affluents de la Chiers - T3	192 308,05 €		192 308,05 €		
VV Carignan-Muno	4 566,00 €	- €	4 566,00 €		VV Carignan-Muno	183 257,66 €	- €	183 257,66 €		
Voie Bleue s/Chiers et Meuse	275 045,76 €	21 000,00 €	296 045,76 €		Voie Bleue s/Chiers et Meuse	186 996,60 €		186 996,60 €		
VV alternative de la Chiers	40 140,00 €	1 475 600,00 €	1 515 740,00 €		VV alternative de la Chiers	189 131,60 €	340 185,00 €	529 316,60 €		
Parking covoiturage Douzy	110 818,41 €	56 500,00 €	167 318,41 €		Parking covoiturage Douzy	195 500,82 €		195 500,82 €		
Parking covoiturage Carignan	10 926,73 €	- €	10 926,73 €		Parking covoiturage Carignan	147 666,50 €		147 666,50 €		
Résidence Séniors Carignan	239 039,89 €	1 000 000,00 €	1 239 039,89 €		Résidence Séniors Carignan		891 499,00 €	891 499,00 €		
Maison accueil Stonne	81 766,45 €	100 000,00 €	181 766,45 €		Maison accueil Stonne	130 148,02 €		130 148,02 €		
VV Mouzon-Samogneux	5 587,79 €	200 000,00 €	205 587,79 €		VV Mouzon-Samogneux	100 000,00 €		100 000,00 €		
Construction Multi-accueil Douzy	94 597,10 €	500 000,00 €	594 597,10 €		Construction Multi-accueil Douzy		392 332,24 €	392 332,24 €		
Réhabilitation ancien local commerciale LIDL	- €	500 000,00 €	500 000,00 €							
26 - PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				64 766,00 €						
Titres de participations SEM Enr	- €	64 766,00 €	64 766,00 €							
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				536 170,02 €	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					72 960,00 €
Avances remboursables aux agriculteurs/Méthanisation	59 730,00 €	- €	59 730,00 €		Remboursement par bénéficiaires des avances	- €	72 960,00 €	72 960,00 €		
Créances sur des collectivités et établissements publics	- €	476 440,02 €	476 440,02 €							
45 - OPERATIONS COMPTES DE TIERS				517 105,76 €	45 - OPERATIONS COMPTES DE TIERS					335 411,58 €
Logements intercommunaux	800,80 €	85 281,60 €	86 082,40 €		Logements intercommunaux	- €	42 315,58 €	42 315,58 €		
Affluents de la Chiers - T4 - MO déléguée	347 783,36 €	83 240,00 €	431 023,36 €		Affluents de la Chiers - T4 - MO déléguée	293 096,00 €	- €	293 096,00 €		
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				463 246,88 €	040 - OPERATIONS D'ORDRE					1 211 444,60 €
Amortissement des subventions d'investissement	- €	463 246,88 €	463 246,88 €		Amortissement des immobilisations	- €	1 211 444,60 €	1 211 444,60 €		
001 - SOLDE EXECUTION REPORTE				246 410,79 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 116 710,27 €
		246 410,79 €	246 410,79 €			- €	1 116 710,27 €	1 116 710,27 €		
TOTAUX	1 599 192,95 €	7 034 755,48 €	8 633 948,43 €	8 633 948,43 €	TOTAUX	1 654 152,04 €	6 979 796,39 €	8 633 948,43 €	8 633 948,43 €	

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT - BP 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
014 - ATTENUATION DE PRODUITS				2 173 902,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGES				40 500,00 €
Attribution de compensation aux communes + FNGIR	- €	2 173 902,00 €	2 173 902,00 €		Remboursement ASP, CIGAC, CPAM	- €	40 500,00 €	40 500,00 €	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			1 685 952,86 €		070 - PRODUITS SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIVERSES				152 353,62 €
Achats, entretien, services extérieurs, impôts (CCPL, entretien ZAC - Voie Vertes - sentiers randos, MDS Carignan, Mouzon, Douzy, Raucourt - OTPL - Fort Villy - RAM - Cellule Emploi - Multi-accueils Carignan, Douzy, Carignan)	120 777,86 €	1 565 175,00 €	1 685 952,86 €		Entrées piscine, remboursement Uissaf (2019-2020)	- €	152 353,62 €	152 353,62 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL - FRAIS ASSIMILES			1 837 376,35 €		073 - IMPOTS ET TAXES				4 019 039,00 €
Salaires, cotisations et autres charges de personnel	- €	1 837 376,35 €	1 837 376,35 €		Fiscalité EPCI		4 009 039,00 €	4 009 039,00 €	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			1 703 066,46 €		Taxe de séjour	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Indemnités des élus	- €	150 744,00 €	150 744,00 €		074 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				2 121 567,00 €
Contingents	- €	58 408,00 €	58 408,00 €		DGF (interco. et compensation gct communes)		1 075 186,00 €	1 075 186,00 €	
Crédits d'intervention + aides associations + subventions aux structures	527 692,46 €	959 122,00 €	1 486 814,46 €		Participations Etat, Région, Dept et autres	79 154,00 €	967 227,00 €	1 046 381,00 €	
Divers	- €	7 100,00 €	7 100,00 €		075 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				137 039,64 €
66 - CHARGES FINANCIERES			86 687,93 €		Loyers et charges des maisons de santé (4)		118 499,64 €	118 499,64 €	
Remboursement des intérêts de la dette	8 997,06 €	77 690,87 €	86 687,93 €		Autres loyers	- €	18 540,00 €	18 540,00 €	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			243 539,24 €		077 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				37 175,25 €
Charges exceptionnelles (Bons FIAC et autres)	10 000,00 €	11 050,00 €	21 050,00 €		Rembt frais administratifs SICOM	- €	32 503,00 €	32 503,00 €	
Dotations aux budgets annexes	- €	222 539,24 €	222 539,24 €		Autres frais	- €	4 672,25 €	4 672,25 €	
68 - DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES			1 000,00 €		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				463 246,88 €
Dotations provisions semi-budgétaires	- €	1 000,00 €	1 000,00 €		Amortissement subventions d'investissement	- €	463 246,88 €	463 246,88 €	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			1 211 444,60 €		002 - SOLDE EXECUTION REPORTE				4 177 587,54 €
Dotation aux amortissements des immobilisations	- €	1 211 444,60 €	1 211 444,60 €		Excédent de fonctionnement reporté 2022		4 177 587,54 €	4 177 587,54 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 116 710,27 €		TOTAUX	79 154,00 €	11 069 354,93 €	11 148 508,93 €	11 148 508,93 €
				10 059 729,71 €					
TOTAUX	667 467,38 €	9 392 262,33 €	10 059 729,71 €	10 059 729,71 €	TOTAUX	79 154,00 €	11 069 354,93 €	11 148 508,93 €	11 148 508,93 €
					SUREQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT				1 088 779,22 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:19:07 +0200
Ref:20230424_094801_1-1-0
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/63 portant adoption du budget annexe des déchets (SICOM) de l'exercice 2023</p>	

- Vu les besoins définis pour l'exercice ;
- Vu la nomenclature comptable M4 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
à l'unanimité

VOTE le budget annexe primitif des déchets (SICOM) de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel est en suréquilibre en section d'investissement soit 716 314,60€ (recettes) et 662 317,19€ (dépenses) et en suréquilibre en section de fonctionnement soit 2 829 754,20 € (recettes) et 2 826 996,119€ (dépenses), à savoir :

SICOM - SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2023								
DEPENSES				RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	
				001 - SOLDE D'EXECUTION REPORTE	- €	460 425,17 €	460 425,17 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			103 980,52 €	10 - DOTATIONS - FONDS DIVERS - RESERVES			155 039,57 €	
Remboursement capital emprunts	- €	103 980,52 €	103 980,52 €	FCTVA	19 061,50 €	70 000,00 €	89 061,50 €	
				Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	65 978,07 €	65 978,07 €	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			12 000,00 €					
Logiciels STYX	- €	12 000,00 €	12 000,00 €					
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS			545 464,74 €					
OPERATION 20191 "APPORT VOLONTAIRE"								
Génie civil	3 240,00 €	- €	3 240,00 €					
Colonnes	541 584,74 €	- €	541 584,74 €					
Mission SPS	640,00 €	- €	640,00 €					
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				040 - OPERATIONS D'ORDRE				
Amortissement subventions d'investissement	- €	872,00 €	872,00 €	Amortissement des immobilisations	- €	100 849,86 €	100 849,86 €	
TOTAUX	545 464,74 €	116 852,52 €	662 317,26 €	TOTAUX	19 061,50 €	697 253,10 €	716 314,60 €	
				SUREQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT			53 997,34 €	

SICOM - SECTION FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2023								
	RAR	2023	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL			2 005 060,96 €	70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTE DIVERSES			2 128 800,00 €	
Fournitures non stockables (eau, électricité)	- €	8 500,00 €	8 500,00 €	Redevance OM	- €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	508,60 €	8 000,00 €	8 508,60 €	Autres produits (vente ferrailles, conteneurs, etc.)	- €	28 800,00 €	28 800,00 €	
Fournitures administratives	- €	500,00 €	500,00 €					
Carburants	- €	115 000,00 €	115 000,00 €					
Autres (conteneurs pour revente, pièces réparation véhicules, sacs, composteurs)	8 780,40 €	51 000,00 €	59 780,40 €	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			489 000,00 €	
Maintenance	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	Subvention Valodea, taxe carburant, subvention ADEME	- €	489 000,00 €	489 000,00 €	
Sous traitance générale	53 570,13 €	1 343 364,00 €	1 396 934,13 €					
Locations immobilières (local Warchol)	- €	13 000,00 €	13 000,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			60 419,77 €	
Locations mobilières (camions)	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	Cotisation DGFI Pasrau	- €	10,00 €	10,00 €	
Entretien et réparations bâtiments publics	- €	1 000,00 €	1 000,00 €	Participation espace Habitat PAV commune MOUZON	- €	47 616,77 €	47 616,77 €	
Impôts et taxes (TSVR)	- €	1 300,00 €	1 300,00 €	Remboursement urssaf (ZRR 2019-2020)	- €	12 793,00 €	12 793,00 €	
Entretien et réparations sur biens mobiliers	11 288,07 €	52 000,00 €	63 288,07 €					
Divers (cotisation Valodea)	- €	273 000,00 €	273 000,00 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			12 000,00 €	
Assurances	- €	34 500,00 €	34 500,00 €	Recouvrement sur créances admises en NV	- €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Publicité, relations publiques	49,76 €	2 800,00 €	2 849,76 €	Remboursement sinistres	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Divers (formations)	- €	6 000,00 €	6 000,00 €					
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	- €	6 000,00 €	6 000,00 €	013 - ATTENUATION DE CHARGE			20 450,00 €	
Déplacements, missions	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	Rembt ASP (contrats aidés)	- €	950,00 €	950,00 €	
Frais postaux et télécommunications	- €	5 400,00 €	5 400,00 €	Rembt CIGAC (arrêt maladie contractuel et titulaires)	- €	17 000,00 €	17 000,00 €	
				FNSFT	- €	2 500,00 €	2 500,00 €	
012 - CHARGES DE PERSONNEL			649 603,00 €					
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- €	32 503,00 €	32 503,00 €					
Personnel extérieur (T&P, ADECMR, gardien déchetterie)	- €	44 300,00 €	44 300,00 €					
Salaires, cotisations et autres charges de personnel	- €	572 800,00 €	572 800,00 €					
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			35 010,00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
Créances admises en non-valeur	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	Amortissement subventions d'investissement	- €	872,00 €	872,00 €	
Créances éteintes	- €	10 000,00 €	10 000,00 €					
Charges diverses de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €	002 - SOLDE EXECUTION REPORTE				
				Excédent de fonctionnement reporté 2022	- €	118 212,43 €	118 212,43 €	
66 - CHARGES FINANCIERES			5 972,37 €					
Remboursement des intérêts de la dette	- €	5 972,37 €	5 972,37 €					
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES			30 500,00 €					
Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	500,00 €	500,00 €					
Autres charges exceptionnelles	- €	30 000,00 €	30 000,00 €					
042 - OPERATIONS D'ORDRE			100 849,86 €					
Dotation aux amortissements des immobilisations	- €	100 849,86 €	100 849,86 €					
TOTAUX	74 196,96 €	2 752 799,23 €	2 826 996,19 €	TOTAUX	- €	2 829 754,20 €	2 829 754,20 €	
				SUREQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT			2 758,01 €	

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:19:15 +0200
Ref:20230421_122002_1-1-0
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M4 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
à l'unanimité

VOTE le budget annexe primitif du « centre d'essais acoustiques FAURECIA » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre lequel est en suréquilibre en section d'investissement soit 648 232,93€ (recettes) et 376 587,14€ (dépenses) et en suréquilibre en section de fonctionnement soit 396 259,21€ (recettes) et 386 977,19€ (dépenses) à savoir :

CENTRE D'ESSAIS ACOUSTIQUES FAURECIA									
SECTION INVESTISSEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				199 172,14 €	001 - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	295 822,93 €	295 822,93 €	295 822,93 €
Remboursement capital emprunts	- €	199 172,14 €	199 172,14 €						
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				10 000,00 €					
Autres constructions	- €	10 000,00 €	10 000,00 €						
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				167 415,00 €	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				352 410,00 €
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	- €	167 415,00 €	167 415,00 €		Amortissement des autres constructions	- €	351 546,00 €	351 546,00 €	
					Amortissement des installations	- €	864,00 €	864,00 €	
TOTAUX	- €	376 587,14 €	376 587,14 €	376 587,14 €	TOTAUX	- €	648 232,93 €	648 232,93 €	648 232,93 €
									SUREQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT
									271 645,79 €
CENTRE D'ESSAIS ACOUSTIQUES FAURECIA									
SECTION FONCTIONNEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				20 600,00 €	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				177 113,36 €
Primes d'assurances	- €	7 600,00 €	7 600,00 €		Loyers	67 617,20 €	109 496,16 €	177 113,36 €	
Impôts	- €	13 000,00 €	13 000,00 €		74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				35 347,45 €
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE				10,00 €	Département	- €	15 347,45 €	15 347,45 €	
Autres charges de la gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €		Commune de Mouzon	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES				13 657,19 €					
Charges d'intérêts	- €	13 357,19 €	13 357,19 €						
Autres charges financières	- €	300,00 €	300,00 €						
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				300,00 €					
Autres charges exceptionnelles	- €	300,00 €	300,00 €						
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				352 410,00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				167 415,00 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	- €	352 410,00 €	352 410,00 €		Quote-part des subventions d'investissement transférées	- €	167 415,00 €	167 415,00 €	
					002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		16 383,40 €	16 383,40 €	16 383,40 €
TOTAUX	- €	386 977,19 €	386 977,19 €	386 977,19 €	TOTAUX	67 617,20 €	328 642,01 €	396 259,21 €	396 259,21 €
									SUREQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT
									9 282,02 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:18:24 +0200
 Ref:20230421_122003_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	---

- Vu les besoins définis pour l'exercice ;
- Vu la nomenclature comptable M4 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
à l'unanimité

VOTE le budget annexe « bâtiments d'activité économique Blagny-Carignan » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel est en suréquilibre en section d'investissement soit 195 179,54€ (recettes) et 147 394,99€ (dépenses) et en suréquilibre en section de fonctionnement soit 48 669,27€ (recettes) et 31 207,54€ (dépenses) à savoir :

BÂTIMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES BLAGNY-CARIGNAN										
SECTION INVESTISSEMENT										
BUDGET PRIMITIF 2023										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
					001 - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	135 319,12 €	135 319,12 €	135 319,12 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				58 526,99 €	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				59 860,42 €	
Remboursement capital emprunts	- €	58 526,99 €	58 526,99 €		Remboursement par bénéficiaires des avances	29 930,21 €	29 930,21 €	59 860,42 €		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				88 868,00 €						
Bâtiments	68 868,00 €	20 000,00 €	88 868,00 €							
TOTAUX	68 868,00 €	78 526,99 €	147 394,99 €	147 394,99 €	TOTAUX	29 930,21 €	165 249,33 €	195 179,54 €	195 179,54 €	
										SUREQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT
										47 784,55 €
BÂTIMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES BLAGNY-CARIGNAN										
SECTION FONCTIONNEMENT										
BUDGET PRIMITIF 2023										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				8 800,00 €	70 - VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES				5 400,00 €	
Achats	- €	3 500,00 €	3 500,00 €		Locations diverses (Salle)	- €	5 400,00 €	5 400,00 €		
Entretien et réparations	- €	1 000,00 €	1 000,00 €		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				10,00 €	
Primes d'assurances	- €	500,00 €	500,00 €		Produits divers de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €		
Impôts	- €	3 800,00 €	3 800,00 €		76 - PRODUITS FINANCIERS					
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE				10,00 €	Autres produits financiers (part pris sur budget pplal)	8 997,06 €	11 147,08 €	20 144,14 €	20 144,14 €	
Autres charges de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				380 441,47 €	
66 - CHARGES FINANCIERES				21 397,54 €	Remboursement prime assurance année 2022	- €	441,47 €	441,47 €		
Charges d'intérêts	- €	21 297,54 €	21 297,54 €		Produits de la vente bâtiment Champ Raymond Carignan	- €	390 000,00 €	390 000,00 €		
Autres charges financières	- €	100,00 €	100,00 €							
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				1 000,00 €						
Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	500,00 €	500,00 €							
Autres charges exceptionnelles	- €	500,00 €	500,00 €							
TOTAUX	- €	31 207,54 €	31 207,54 €	31 207,54 €	TOTAUX	8 997,06 €	472 672,21 €	481 669,27 €	481 669,27 €	
										SUREQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT
										450 461,73 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:18:43 +0200
 Ref:20230421_122004_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
Vu la nomenclature comptable M4 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
à l'unanimité

VOTE le budget annexe primitif « cellules artisanales de Douzy » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre lequel s'équilibre à 291 494,93€ en section d'investissement et à 407 96,03€ en section de fonctionnement à savoir :

CELLULES ARTISANALES DE DOUZY									
SECTION INVESTISSEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	282 111,10 €	282 111,10 €	282 111,10 €	10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES				3 646,75 €
					Excédent de fonctionnement capitalisés	- €	3 646,75 €	3 646,75 €	
					16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				253 012,15 €
					Autres dettes	- €	253 012,15 €	253 012,15 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				9 383,83 €	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				24 606,00 €
Subventions d'investissement de l'Etat transférées au compte de résultat	- €	9 383,83 €	9 383,83 €		Amortissement des constructions	- €	20 774,00 €	20 774,00 €	
					Amortissement des installations	- €	3 832,00 €	3 832,00 €	
					021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	10 230,03 €	10 230,03 €	10 230,03 €
TOTAUX	- €	291 494,93 €	291 494,93 €	291 494,93 €	TOTAUX	- €	291 494,93 €	291 494,93 €	291 494,93 €

CELLULES ARTISANALES DE DOUZY									
SECTION FONCTIONNEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				4 450,00 €	70 - VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES				31 402,20 €
Achats	- €	1 000,00 €	1 000,00 €		Locations diverses (Bâtiment blanc)	- €	19 689,84 €	19 689,84 €	
Primes d'assurances	- €	1 350,00 €	1 350,00 €		Locations diverses (Installation matériel de production)	- €	8 712,36 €	8 712,36 €	
Honoraires et divers	- €	500,00 €	500,00 €		Remboursement de frais	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	
Services bancaires assimilés	- €	1 600,00 €	1 600,00 €		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				10,00 €
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE				10,00 €	Produits divers de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €	
Autres charges de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €						
66 - CHARGES FINANCIERES				100,00 €					
Frais financier divers	- €	100,00 €	100,00 €						
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				1 400,00 €					
Autres charges exceptionnelles	- €	1 400,00 €	1 400,00 €						
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				24 606,00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				9 383,83 €
Dotation aux amortissements des immobilisations	- €	24 606,00 €	24 606,00 €		Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	- €	9 383,83 €	9 383,83 €	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				10 230,03 €					
TOTAUX	- €	40 796,03 €	40 796,03 €	40 796,03 €	TOTAUX	- €	40 796,03 €	40 796,03 €	40 796,03 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:18:47 +0200
Ref:20230421_122004_2-1-0
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/67 portant adoption du budget annexe « ZI de Carignan » de l'exercice 2023</p>	

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M14 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
 à l'unanimité**

VOTE le budget annexe primitif « ZI de Carignan » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre à 2 497 046,23€ en section d'investissement et à 1 968 677,14€ en section de fonctionnement, à savoir :

ZONE INDUSTRIELLE DE CARIGNAN SECTION INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	739 172,76 €	739 172,76 €	739 172,76 €	10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVE S				0,80 €
					Ex cédent de fonctionnement capitalisés	- €	0,80 €	0,80 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				83 306,33 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				63 067,00 €
Remboursement capital emprunts	- €	83 306,33 €	83 306,33 €		DETR	- €	63 067,00 €	63 067,00 €	
					16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				817 647,88 €
					Emprunts	- €	817 647,88 €	817 647,88 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				1 674 567,14 €	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				1 616 330,55 €
Terrains - Intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	1 674 567,14 €	1 674 567,14 €		Terrains - Annulation du Stock Initial au 01/01/2023	- €	1 616 330,55 €	1 616 330,55 €	
TOTAUX	- €	2 497 046,23 €	2 497 046,23 €	2 497 046,23 €	TOTAUX	- €	2 497 046,23 €	2 497 046,23 €	2 497 046,23 €

ZONE INDUSTRIELLE DE CARIGNAN SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2022									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				330 000,00 €	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				294 110,00 €
Achats déduits prestations de service (terrains à aménager)	- €	305 000,00 €	305 000,00 €		Ventes de terrains aménagés	- €	294 110,00 €	294 110,00 €	
Achats de matériels équipements et travaux	- €	25 000,00 €	25 000,00 €						
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE				10,00 €					
Autres charges de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €						
66 - CHARGES FINANCIERES				22 336,59 €					
Charges d'intérêts	- €	22 336,59 €	22 336,59 €						
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				1 616 330,55 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				1 674 567,14 €
Terrains - Annulation du Stock Initial au 01/01/2023	- €	1 616 330,55 €	1 616 330,55 €		Terrains - Intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	1 674 567,14 €	1 674 567,14 €	
TOTAUX	- €	1 968 677,14 €	1 968 677,14 €	1 968 677,14 €	TOTAUX	- €	1 968 677,14 €	1 968 677,14 €	1 968 677,14 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
 Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:18:51 +0200
 Ref:20230421_122201_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	---

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M14 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
 à l'unanimité**

VOTE le budget annexe primitif « ZAC de Douzy » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre à 3 620 413,78€ en section d'investissement et à 2 223 625,80€ en section de fonctionnement, à savoir :

ZAC DE DOUZY									
SECTION INVESTISSEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	1 373 237,30 €	1 373 237,30 €	1 373 237,30 €					
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				139 213,80 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				1 489 853,80 €
Remboursement capital emprunts	- €	139 213,80 €	139 213,80 €		Emprunt	- €	1 489 853,80 €	1 489 853,80 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				2 107 962,68 €	040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				2 130 559,98 €
Travaux - Intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	2 107 962,68 €	2 107 962,68 €		Travaux - Annulation du Stock Initial au 01/01/2023	- €	2 130 559,98 €	2 130 559,98 €	
TOTAUX	- €	3 620 413,78 €	3 620 413,78 €	3 620 413,78 €	TOTAUX	- €	3 620 413,78 €	3 620 413,78 €	3 620 413,78 €

ZAC DE DOUZY									
SECTION FONCTIONNEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				27 402,70 €	70 - VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES				50 000,00 €
Achats d'études et prestations de services	- €	25 000,00 €	25 000,00 €		Vente de terrains (Lanqued)	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Achats de matériels équipements et travaux	1 402,70 €	1 000,00 €	2 402,70 €						
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE				10,00 €	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				10,00 €
Autres charges de la gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €		Produits divers de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES				17 726,75 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				65 653,12 €
Charges financières	- €	17 726,75 €	17 726,75 €		Subventions exceptionnelles CCPL	- €	65 653,12 €	65 653,12 €	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				2 130 559,98 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				2 107 962,68 €
Travaux - Annulation du Stock Initial au 01/01/2023	- €	2 130 559,98 €	2 130 559,98 €		Travaux - Intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	2 107 962,68 €	2 107 962,68 €	
002 - DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				47 926,37 €					
TOTAUX	1 402,70 €	2 222 223,10 €	2 223 625,80 €	2 223 625,80 €	TOTAUX	- €	2 223 625,80 €	2 223 625,80 €	2 223 625,80 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:18:32 +0200
 Ref:20230421_122202_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/69 portant adoption du budget annexe « ZI de Mouzon » de l'exercice 2023</p>	

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M14 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
 à l'unanimité**

VOTE le budget primitif annexe « ZI de Mouzon » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre à 12 905,36€ en section d'investissement et 7 500€ en section de fonctionnement, à savoir :

ZONE INDUSTRIELLE DE MOUZON - SECTION INVESTISSEMENT - BP 2023										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
001 - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	5 405,36 €	5 405,36 €	5 405,36 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					12 905,36 €
					Autres dettes	- €	5 405,36 €	5 405,36 €		
040 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS				7 500,00 €	Autres dettes	- €	7 500,00 €	7 500,00 €		
Terrains - Intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	7 500,00 €	7 500,00 €							
TOTAUX	- €	12 905,36 €	12 905,36 €	12 905,36 €	TOTAUX	- €	12 905,36 €	12 905,36 €	12 905,36 €	12 905,36 €

ZONE INDUSTRIELLE DE MOUZON - SECTION FONCTIONNEMENT - BP 2023										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				7 500,00 €	042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS					7 500,00 €
Achats études prestations de service (terrains à aménager)	- €	7 500,00 €	7 500,00 €		Terrains - Intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	7 500,00 €	7 500,00 €		
TOTAUX	- €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	TOTAUX	- €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
 Le Président
 Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:19:11 +0200
 Ref:20230421_122203_1-1-0
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	---

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M4 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
à l'unanimité

VOTE le budget annexe primitif « hôtel d'entreprises Douzy – lotissement n°3 » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel est en suréquilibre en section d'investissement soit 35 524,68€ (recettes) et 35 524,02€ (dépenses) et en suréquilibre en section de fonctionnement, soit 35 524,36 (recettes) et 35 524,02 (dépenses), à savoir :

HÔTEL D'ENTREPRISES DOUZY - LOTISSEMENT N°3										
SECTION INVESTISSEMENT										
BUDGET PRIMITIF 2023										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
					001 - EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	0,66 €	0,66 €	0,66 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS				35 524,02 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	35 524,02 €	35 524,02 €	35 524,02 €	
Constructions	- €	35 524,02 €	35 524,02 €							
TOTAUX	- €	35 524,02 €	35 524,02 €	35 524,02 €	TOTAUX	- €	35 524,68 €	35 524,68 €	35 524,68 €	
									SUREQUILIBRE SECTION D'INVESTISSEMENT	0,66 €
HÔTEL D'ENTREPRISES DOUZY - LOTISSEMENT N°3										
SECTION FONCTIONNEMENT										
BUDGET PRIMITIF 2023										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	35 524,02 €	35 524,02 €	35 524,02 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				35 524,02 €	
					Subventions exceptionnelles	- €	35 524,02 €	35 524,02 €		
					002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €	0,34 €	0,34 €	0,34 €	
TOTAUX	- €	35 524,02 €	35 524,02 €	35 524,02 €	TOTAUX	- €	35 524,36 €	35 524,36 €	35 524,36 €	
									SUREQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,34 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:18:58 +0200
 Ref:20230421_122203_2-1-O
 Signature numérique
 le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M4 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
 à l'unanimité**

VOTE le budget annexe primitif « bâtiment logistique Brévilly » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre à 116 762,10€ en section d'investissement et est en suréquilibre en section de fonctionnement, soit 116 762,45€ (recettes) et 116 762,10€ (dépenses) à savoir :

BÂTIMENT LOGISTIQUE BREVILLY SECTION INVESTISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2023										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS				116 762,10 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	116 762,10 €	116 762,10 €	116 762,10 €	
Constructions	- €	116 762,10 €	116 762,10 €							
TOTAUX	- €	116 762,10 €	116 762,10 €	116 762,10 €	TOTAUX	- €	116 762,10 €	116 762,10 €	116 762,10 €	
BÂTIMENT LOGISTIQUE BREVILLY SECTION FONCTIONNEMENT BUDGET PRIMITIF 2022										
DEPENSES					RECETTES					
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL	
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	116 762,10 €	116 762,10 €	116 762,10 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				116 762,10 €	
					Subventions exceptionnelles	- €	116 762,10 €	116 762,10 €		
					002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0,35 €	0,35 €	0,35 €	
TOTAUX	- €	116 762,10 €	116 762,10 €	116 762,10 €	TOTAUX	- €	116 762,45 €	116 762,45 €	116 762,45 €	
									SUREQUILIBRE SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,35 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
 Le Président
 Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:19:03 +0200
 Ref:20230421_122204_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	--

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M4 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
 à l'unanimité**

VOTE le budget annexe primitif « cellules artisanales Grandes grèves – Zac de Douzy » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre à 689 759,53€ en section d'investissement et à 138 010,00€ en section de fonctionnement, à savoir

CELLULES LES GRANDES GREVES DOUZY									
SECTION INVESTISSEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE		260 930,21 €	260 930,21 €	260 930,21 €	10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES				32 959,37 €
					Excédents de fonctionnement capitalisé	- €	32 959,37 €	32 959,37 €	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				93 333,32 €	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				89 777,00 €
Remboursement capital	- €	93 333,32 €	93 333,32 €		DETR - Cellule 1 et 2	89 777,00 €	- €	89 777,00 €	
23 - IMMOBILISATION EN COURS				335 496,00 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				469 534,66 €
Immobilisation corporelles - cellule 1 et 2	305 496,00 €	30 000,00 €	335 496,00 €		Avance remboursable	- €	463 534,66 €	463 534,66 €	
					Dépôts et cautionnement	- €	6 000,00 €	6 000,00 €	
					021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	97 488,50 €	97 488,50 €	97 488,50 €
TOTAUX	305 496,00 €	384 263,53 €	689 759,53 €	689 759,53 €	TOTAUX	89 777,00 €	599 982,53 €	689 759,53 €	689 759,53 €

CELLULES LES GRANDES GREVES DOUZY									
SECTION FONCTIONNEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				7 500,00 €	70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES - PRE STATIONS DE SERVICES				
Achats d'études prestations de service	- €	2 500,00 €	2 500,00 €		Locations diverses	- €	88 000,00 €	88 000,00 €	88 000,00 €
Impôts, taxes et versements assimilés	- €	5 000,00 €	5 000,00 €		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				10,00 €
65 - CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE				10,00 €	Produits divers de gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €	
Autres charges de la gestion courante	- €	10,00 €	10,00 €		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				50 000,00 €
66 - CHARGES FINANCIERE S				8 011,50 €	Autres produits exceptionnels	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Charges financières	- €	8 011,50 €	8 011,50 €						
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES				25 000,00 €					
Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	25 000,00 €	25 000,00 €						
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	97 488,50 €	97 488,50 €	97 488,50 €					
TOTAUX	- €	138 010,00 €	138 010,00 €	138 010,00 €	TOTAUX	- €	138 010,00 €	138 010,00 €	138 010,00 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
 Le Président
 Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:18:09 +0200
 Ref:20230421_122402_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/73 portant adoption du budget annexe « projet MAPP Mouzon » de l'exercice 2023</p>	

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M4 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
 à l'unanimité**

VOTE le budget annexe primitif « projet MAPP Mouzon » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre à 4 600,00 € en section d'investissement et de fonctionnement, à savoir :

PROJET MAPP MOUZON									
SECTION INVESTISSEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE				4 600,00 €	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €
		4 600,00 €	4 600,00 €						
TOTAUX	- €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	TOTAUX	- €	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €

PROJET MAPP MOUZON									
SECTION FONCTIONNEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				4 600,00 €
					Subventions exceptionnelles	- €	4 600,00 €	4 600,00 €	
TOTAUX	- €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €	TOTAUX	- €	4 600,00 €	4 600,00 €	4 600,00 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:19:23 +0200
 Ref:20230421_122402_2-1-O
 Signature numérique
 le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 13 avril 2023

<p>Date de convocation : 6 avril 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle Renée VIGNOL de Blagny, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) Mme Madeleine GOMEZ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Julien CAILLET ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, Mme Bernadette GATINE ; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. Lucien EVRARD, Mme Françoise MAIGRET ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERES) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Nicolas BLAISE; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (STONNE) M. William REBISZ ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT donne pouvoir à (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE donne pouvoir à (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER donne pouvoir à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER donne pouvoir à (PURE) M. Yves MOZET ; (DOUZY) M. François MASSENET donne pouvoir à (DOUZY) Mme Charline CLOSSE ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT donne pouvoir à (DOUZY) Mme Françoise MAIGRET ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoir à (BLAGNY) Mme Monique HELSEN; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (BLAGNY) M Jean-Jacques COEN donne pouvoir à (MOGUES) M. Marc WATHY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Jean-Jacques COEN; (CARIGNAN) M. Michel DOPPLER, Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT ; M. François MASSENET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) M. Lionel BIHIN ; (REMILLY AILLICOURT) M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p><u>Délégué suppléant présent sans droit de vote</u> : (OSNES) Mme Nathalie SOHYER</p> <p>Monsieur Mustapha HOUAZENE a été désignée secrétaire de séance.</p>
--	---

Vu les besoins définis pour l'exercice ;
 Vu la nomenclature comptable M4 ;
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur rapport et proposition de Monsieur le Président ;
**Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré ;
 à l'unanimité**

VOTE le budget annexe primitif « fermes photovoltaïques de Douzy » de l'exercice 2023, par nature et par chapitre, lequel s'équilibre à 1 257 445,29€ en section d'investissement et à 1 184 184,00€ en section de fonctionnement, à savoir :

FERMES PHOTOVOLTAÏQUES DOUZY									
SECTION INVESTISSEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2023									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
001 - DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €	191 326,29 €	191 326,29 €	191 326,29 €	16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				1 257 445,29 €
					Autres dettes : Département 08	- €	906 782,00 €	906 782,00 €	
					Emprunt	- €	350 663,29 €	350 663,29 €	
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				1 066 119,00 €					
Terrains - intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	1 066 119,00 €	1 066 119,00 €						
TOTAUX	- €	1 257 445,29 €	1 257 445,29 €	1 257 445,29 €	TOTAUX	- €	1 257 445,29 €	1 257 445,29 €	1 257 445,29 €

FERMES PHOTOVOLTAÏQUES DOUZY									
SECTION FONCTIONNEMENT									
BUDGET PRIMITIF 2022									
DEPENSES					RECETTES				
	RAR	2023	TOTAL	TOTAL		RAR	2023	TOTAL	TOTAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL				1 184 184,00 €	70 - PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES				118 065,00 €
6015 Achats terrains, forêts	- €	1 124 042,00 €	1 124 042,00 €		70875 Remboursement de frais (terrains par TSE)		118 065,00 €	118 065,00 €	
6045 Achats d'études	4 610,00 €	55 532,00 €	60 142,00 €		042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				
					Terrains - intégration du Stock Final au 31/12/2023	- €	1 066 119,00 €	1 066 119,00 €	1 066 119,00 €
TOTAUX	4 610,00 €	1 179 574,00 €	1 184 184,00 €	1 184 184,00 €	TOTAUX	- €	1 184 184,00 €	1 184 184,00 €	1 184 184,00 €

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
 2023.04.24 11:18:28 +0200
 Ref:20230421_122403_1-1-0
 Signature numérique
 le Président

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	13 315 034	6,14		14 261 000	875 625	6,14	875 625
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 474 500	8,22		1 577 000	129 629	8,22	129 629
Taxe d'habitation additionnelle	1 152 541	6,59		1 234 373	81 345	6,59	81 345
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	3 055 187	20,55		3 193 000	656 162	20,55	656 162
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>						
Total de la fiscalité additionnelle					1 086 599	Total	1 086 599
Total des CFE unique, de zone et éolienne					656 162		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8		9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus			6,14
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 086 599		= 1,000000	8,22
Taxe d'habitation additionnelle	1 086 599			6,59
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			20,55
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

(Signature)



II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 059 328	336 989	88 352	15 187	559 064	0	- 140 526	1 918 394

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7) 1 086 599	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) 1 918 394	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023 3 004 993
---	---	--	---	--

A CHARLEVILLE-MEZIERES
Le 14 MARS 2023
Pour la Direction des Finances publiques,
Claudine Tixier

A CARIQUAN
Le 15 AVR. 2023
Pour le Groupement,
Le Président
Frédéric LATOUR

A
Le
Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	1 986		222 094
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	1 699 814	b. Centrales électriques	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	413	Taxe foncière non bâtie :		c. Centrales photovoltaïques	0
d. Locaux industriels	87 370	a. Par le conseil communautaire	0	d. Centrales hydrauliques	764
Taxe foncière non bâtie	14	b. Par la loi (terres agricoles)	381 209	e. Transformateurs électriques	31 461
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	f. Stations radioélectriques	64 006
a. Dotation pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		g. Installations gazières et autres	18 664
b. Dotation pour Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	3 044	5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	2 318 477	Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	0	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0004926319 %
b. Base minimum	38 919	a. Hors résid. principales et log. vacants	1 234 373	b. TVA prévisionnelle	1 059 328
c. Locaux industriels	431 677	b. Logements vacants soumis à la THLV	0		
d. Autres allocations	671				
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)	>>>				
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES				6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX	
6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS				a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	
					26,56
				b. Taux plafond de 2023	53,12
				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX	
Taux maximum :	CFE unique ou de zone	CFE éolienne	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		
a. De droit commun	20,64	>>>	a. National	36,03	
b. Dérogatoire	20,64	>>>	b. De l'EPCI	46,48	
c. Avec rattrapage		>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	1,33	>>>
d. Avec capitalisation	20,64	>>>	6.5. DIMINUTION SANS LIEN		
e. Avec majoration spéciale	21,97	>>>	Année antérieure à 2023 au titre de laquelle... :		
Taux moyens pondérés :			a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	18,94	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
b. En cas de changement de périmètre		>>>	Taux moyens de référence au niveau national :		
6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN			a. Taxe foncière bâtie	38,28	
a. Taxe foncière bâtie	1,004589	>>>	b. Taxe foncière non bâtie	50,44	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,004707	>>>			